



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

gares

Question écrite n° 773

Texte de la question

M. Jean-Marc Nudant appelle l'attention de M. le secrétaire d'Etat aux transports et à la mer sur le projet d'aménagement de la gare de Dijon. En effet, son prédécesseur s'était engagé à effectuer des travaux pour permettre une meilleure accessibilité des quais de cette gare notamment pour des personnes à mobilité réduite. En effet, aucun système n'est prévu actuellement. L'aménagement devient donc urgent. C'est pourquoi, il lui demande de bien vouloir lui préciser les mesures que le Gouvernement va prendre dans ce domaine et dans quels délais.

Texte de la réponse

La réalisation de travaux en gare de Dijon, afin de permettre une meilleure accessibilité de cette infrastructure, notamment pour les personnes à mobilité réduite, a effectivement été envisagée. Un financement de 9,5 millions d'euros a été effectué par un emprunt contracté en début d'année 2001 par la ville de Dijon et sera remboursé par la mise en place d'une surtaxe locale temporaire sur les billets de train émis en gare. Après la réalisation de l'avant-projet sommaire (APS), prévue à l'automne 2002, le projet sera présenté à la fin de cette année au comité exécutif de la SNCF et de Réseau ferré de France (RFF). Les travaux pourraient alors débuter avant la fin de l'année 2003 et durer environ deux ans. Ils concernent, outre l'allongement de la couverture des quais, l'aménagement de rampes fixes et l'installation d'ascenseurs sur chaque quai et le rehaussement du quai numéro 3.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marc Nudant](#)

Circonscription : Côte-d'Or (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 773

Rubrique : Transports ferroviaires

Ministère interrogé : transports et mer

Ministère attributaire : transports et mer

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 juillet 2002, page 2702

Réponse publiée le : 30 septembre 2002, page 3374